

**Date d’Affichage : 14/03/2018**

|   |
|---|
| <p style="text-align: center;"><b>COMMISSION JURIDIQUE</b><br/><b>REUNION RESTREINTE TELEPHONIQUE DU 14/03/2018</b></p> |
|---|

**Présents** : MM. Fk PORET, J.HIVART, T.DOUILLY, C.FOURNIER

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 24/02/2018** :

U16PLC-53312.1 HARDINGHEN COLEMBERT/AMBLETEUSE WIMILLE. Inscription sur la feuille de match d’un licencié dirigeant dans l’équipe de Ambleteuse/Wimille suspendu. De ce fait, ce dirigeant est sanctionné d’un match de suspension ferme à compter du 19/03/2018. Homologué : HARDINGHEN COLEMBERT 3 – AMBLETEUSE WIMILLE 0 par pénalité. Amende 100€ à Ambleteuse/Wimille.

U15ELB-52395.1 BLENDÉCQUES/WATTEN. Inscription sur la feuille de match d’un licencié dirigeant dans l’équipe de Watten suspendu. De ce fait, ce dirigeant est sanctionné d’un match de suspension ferme à compter du 19/03/2018. Homologué : BLENDÉCQUES 9 – WATTEN 0 par pénalité. Amende 100€ à Watten.

Les présentes décisions sont susceptibles d’appel devant la Commission d’Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C.FOURNIER

Le Secrétaire : F.PORET